

**PRESENTS** : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, LANTZ, MOMBERT, PINOT, PERNON, MANGEOL, MARECHAL, FOERSTER, HENRY, DUBOIS.

**ABSENT NON EXCUSE** : MATHIS

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

## 2) **TARIFS BOIS AFFOUAGE ET CHARBONNETTE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 septembre 2007 fixant le prix du bois d'affouage à 39,00 € le stère, et celle du 05 novembre 2008 fixant le prix de la charbonnette à 10,50 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du bois d'affouage et de la charbonnette comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- Bois affouage : 42,20 € le stère, soit le prix coûtant.
- Charbonnette : 10,50 € le stère

POUR : 14	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 3) **CONVENTION AVEC LA MAISON D'ENFANTS DE LETTENBACH**

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la prestation de repas pour l'accueil périscolaire d'Abreschviller présentée par la Maison d'Enfants à St-Quirin.

Les conseillers municipaux proposent quelques modifications à l'article 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention après modifications.

POUR : 14	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 4) **PACTE 57- AMENAGEMENT 2009-2011**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 novembre 2010 concernant l'adhésion au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoire (PACTE), aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie s'élevant à 158 268,00 € actuellement affectée au projet de construction d'une école élémentaire, d'un périscolaire et l'aménagement des espaces publics, propose d'affecter la dotation garantie du Pacte 57 Aménagement 2009-2011, non plus à la totalité du projet mais à une première tranche financière de 230 000,00 € H.T correspondant aux honoraires de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 142 150,00 € H.T., et une partie des travaux du lot gros-œuvre comprenant l'installation du chantier, le terrassement, les fondations et les réseaux pour un montant de 87 850,00 € H.T., et de solliciter en temps utile au dispositif de subventions futures, une subvention complémentaire pour la tranche restante. La seconde tranche financière sera proposée au dispositif de subvention futur pour un montant de travaux de 2 869 520,16 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la modification de l'assiette de l'investissement proposée au contrat PACTE 57 aménagement 2009-2011 par rapport au projet initial décrit dans sa délibération du 09 novembre 2010 et affecte la totalité de la dotation garantie PACTE 57 Aménagement 2009-2011 soit 158 268 € à une première tranche financière d'un montant de 230 000 € H.T. représentant les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 142 150,00 € H.T., et une partie des travaux du lot gros-œuvre comprenant l'installation du chantier, le terrassement, les fondations et les réseaux pour un montant de 87 850,00 € H.T., de ce même projet. La seconde tranche financière sera proposée au dispositif de subvention futur pour un montant de travaux de 2 869 520,16 € H.T..

POUR : 12	ABSTENTION : 1	CONTRE : 1
-----------	----------------	------------

## 5) **VENTE TERRAIN**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 mai 2011 concernant la vente des terrains section 21 n° 89 et section 21 n° 91 aux prix de 3 000,00 €/l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la délibération du 05 mai 2011.

POUR : 13	ABSTENTION : 1	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

#### 6) ACHAT TERRAIN

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 juin 1994 concernant l'achat des terrains nécessaire à l'élargissement du chemin de la Fontaine aux Enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat des terrains section 4 n° 142 de 0,68 are pour le montant symbolique de 5,00 €, et section 4 n° 158 de 1,37 are pour le montant symbolique de 5,00 €,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- désigne M. MATHIEU Jean pour représenter la commune,
- les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

POUR : 14	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

#### 7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE US SARRE ET DONON

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'U.S. SARRE ET DONON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 802,52 €.

POUR : 14	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

#### 8) SUBVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer la décision à la production des documents comptables.

POUR : 14	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

#### 9) Divers

Modification des horaires d'accueil du public en mairie pendant le mois d'août : fermeture le mercredi, les autres jours sont sans changement.

La séance est levée à 21h30.